

Pas de transition écologique et solidaire sans pouvoir d'agir ! De nouvelles règles pour de nouvelles pratiques ?



Journée organisée par la DREAL, avec l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC) et FNE BFC « Plateau débat public ».

Cette journée s'inscrit dans le cadre de Planis'SFFERE, plan partenarial de formation à l'EEDD coordonné par Alterre.

Lieu : DREAL Bourgogne-Franche-Comté - 21 boulevard Voltaire 21000 Dijon

Date : mercredi 25 avril 2018, de 9h30 à 16h30

Œuvrer pour la transition écologique et solidaire, c'est prendre conscience de la grande porosité entre nos modes de vie et la qualité des milieux naturels et construits ; c'est se mobiliser pour débattre des choix à faire ; et c'est agir collectivement pour des territoires moins vulnérables, plus autonomes.

Des initiatives citoyennes de transition socio-écologique se développent, le cadre réglementaire de la participation du public évolue, une charte de la participation du public vient appuyer ce mouvement.

Il s'agit maintenant de démultiplier ces expériences pour des territoires robustes et des acteurs mobilisés.

Droit d'initiative citoyen, renforcement du rôle des garants, concertation en amont des projets, débats publics sur les plans et programmes... La réforme du droit de la participation du public de 2016 apporte des modifications importantes aux modalités du dialogue environnemental.

Quels objectifs pour ces nouvelles règles démocratiques ? Quelle place pour les citoyens et les associations ? Quelles nouvelles obligations pour les porteurs de projet ? Quels impacts sur les projets en cours et à venir ?

De quoi s'agit-il ? Les nouveaux textes réglementaires changent les obligations des autorités publiques et porteurs de projet et ouvrent de nouveaux droits pour le public. Ces changements soulèvent de nombreuses questions sur la mise en œuvre des dispositifs de concertation, aussi bien sur des points juridiques et légaux que sur les objectifs démocratiques. Pour que ces évolutions portent leurs fruits et que se développent les pratiques participatives, une montée en compétence des acteurs concernés est nécessaire.

Dans quel contexte ? La réforme de la démocratie environnementale a été menée en réponse à l'accentuation des conflits environnementaux en France (Sivens, Notre Dame des Landes...). Il en résulte deux ordonnances publiées en 2016, un décret d'application et enfin l'adoption d'une Charte de la participation du public.

Qui vais-je y rencontrer et qu'est-ce qu'on va faire ? Cet atelier s'adresse aux associations, citoyens, collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage, formateurs... Après un premier temps de découverte des textes et de leur genèse, un temps d'atelier en petit groupe permettra d'appréhender de façon concrète ce que ces textes changent en pratique. Les différents questionnements seront mis en commun au cours d'un échange avec quelques intervenants parties prenantes. Après le déjeuner, les divers axes de la Charte de la participation du public serviront de trame pour partager ses pratiques, les interroger voire repartir avec de nouvelles idées ou façons de faire !

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h30 Accueil des participants (hall de l'amphi, sous-sol)

9h45 Présentation de la réforme de l'information et de la participation du public (ordonnance du 3 août 2016) :

Contexte, histoire, grandes lignes par Pierre-Yves Guiheneuf, délégué général de l'ICPC et Benoit Rodrigues, chargé de mission Evaluation environnementale, Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Travail en sous-groupes et échanges avec :

Marion Fury, FNE « Plateau débat public »

Benoit Rodrigues, chargé de mission Evaluation environnementale, CGDD

Un représentant de SNCF Réseau

Un représentant d'une collectivité territoriale

Colette Vallée, commissaire enquêteur

13h00 Déjeuner (cantine)

14h15 Trois ateliers

Une expérience/un axe : chaque expérience fait l'objet d'un autodiagnostic à l'aune de l'un des trois premiers axes de la Charte, le quatrième axe qui concerne le pouvoir d'agir -fil conducteur de la journée- sera abordé par les trois ateliers.

Chaque axe est analysé selon une grille (baromètre) proposée par le CEREMA*

Animation : DREAL, CEREMA

• Atelier 1 : *La participation nécessite un cadre clair et partagé*

Avec Stéphane Gaillard et Lucie Sallic, Ville de Chenôve : démarches et instances participatives pour le projet de renouvellement urbain

• Atelier 2 : *La participation du public nécessite un état d'esprit constructif*

Avec Marion Fury et Charlotte Langlade, FNE « plateau débat public » : un exemple de sujet à controverse – l'épandage des boues d'épuration

• Atelier 3 : *La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous*

Avec Sébastien Pénidon, Bourgogne énergies renouvelables et Patricia Dubois, communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud : « les familles débranchées »

15h00 Article 4 : la participation du public encourage le pouvoir du d'initiative citoyen

Avec Stéphane Gaillard et Lucie Sallic, Ville de Chenôve : démarches et instances participatives pour le projet de renouvellement urbain

Avec Marion Fury et Charlotte Langlade, FNE « plateau débat public » : un exemple de sujet à controverse – l'épandage des boues d'épuration

Avec Sébastien Pénidon, Bourgogne énergies renouvelables et Patricia Dubois, communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud : « les familles débranchées »

16h00 Synthèse et mise en perspective

16h30 Fin de la journée

* Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires.